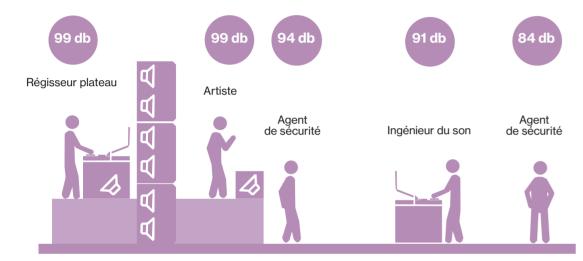
EXPOSITION SONORE ET RISQUES AUDITIFS

par Tom Sidicaro

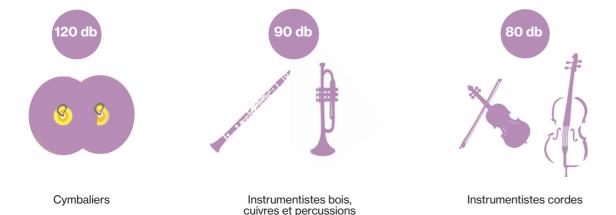
Les risques auditifs liés à la pratique professionnelle pour les musiciens et les travailleurs du spectacle sont un enjeu de santé majeur. État des lieux en quelques chiffres.

Exposition sonore des travailleurs du spectacle lors d'un concert de musique amplifiée (en décibels)



Jusqu'à 50 % des professionnels du secteur de la musique amplifiée présentent des atteintes auditives liées à leur pratique professionnelle. Les risques sont moins importants lors de la pratique de musique symphonique mais sont avérés. On estime à 10 % la proportion de musiciens présentant une surdité légère (déficit compris entre 25 et 40 décibels).

Exposition sonore des musiciens lors d'un concert symphonique (par pupitre)



UNE AFFAIRE DE DOSAGE

Le risque auditif est lié à deux paramètres associés : le niveau sonore et la durée d'exposition. Une exposition de 8 heures à 80 décibels (sans protections auditives) représente un danger équivalent à 15 minutes d'exposition à 95 décibels.



LES ACOUPHÈNES

8%

C'est, en France, le pourcentage de la population souffrant d'acouphènes.

Leurs causes sont majoritairement des **traumatismes acoustiques répétés** (écoute ou pratique de musique à très fort volume, profession exposée aux bruits...) et la perte d'audition liée à l'âge.

Afin de pallier une déficience auditive, le cortex auditif met en place des mécanismes de compensation : des activités anormales générées le long de la voie auditive peuvent être interprétées comme des sons par le système nerveux central, sans stimulation acoustique extérieure. Ces signaux sont perçus comme des bruits désagréables : c'est l'acouphène. C'est ce qui explique que 95 % des acouphènes sont qualifiés de « subjectifs ». L'intensité des acouphènes est variable mais l'intensité subjective varie entre 5 et 20 décibels.

Bien qu'aucune solution médicale durable n'ai été trouvée pour supprimer cette gêne, qui peut prendre la forme d'un handicap sévère dans les cas les plus importants, des solutions existent afin de limiter l'impact des acouphènes.

La plus commune est la **thérapie sonore**, qui correspond à l'utilisation de « masqueurs d'acouphènes », destinés à réduire la sensibilité à ces derniers. Il s'agit de prothèses qui émettent un bruit de fond permanent, un « bruit blanc ». L'objectif est de favoriser la reprogrammation du système nerveux pour réduire ou supprimer l'attention portée aux acouphènes. La thérapie sonore fonctionnelle propose quant à elle d'écouter une musique « filtrée », à laquelle on a retiré les fréquences censées stimuler les acouphènes.

Sources: ministère du Travail : "L'audition, un capital à préserver", Agi-son, Centre d'information du bruit, Thali Santé. INRS. Inserm.